

Législatives partielles

La majorité présidentielle en force !

J.KOMBILE MOUSSA-VOU
Libreville/Gabon

Au regard des résultats définitifs proclamés par la Cour constitutionnelle le 19 septembre dernier, et dont la décision est parvenue à notre Rédaction hier, les partis issus de ce bord politique se sont taillé la part du lion lors du scrutin qui s'est déroulé les 10 et 31 août derniers.

LES résultats des élections législatives partielles des 10 et 31 août derniers ont été proclamés par la Cour constitutionnelle le 19 septembre dernier. Au regard de la décision N°343/CC du 19 septembre dernier qui nous est parvenue hier, la haute juridiction a, en effet, confirmé les résultats issus des urnes de ce scrutin partiel qui s'était déroulé dans les provinces de l'Estuaire, la Ngounié, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo et le Woleu-Ntem. Et, sur les dix sièges qu'il y avait à pourvoir, il se dégage nettement une confirmation de l'hégémonie des partis politiques issus de la galaxie présidentielle. En ce sens que le Parti démocratique gabonais (PDG) et les Sociaux démocrates gabonais (SDG) se sont taillé la part belle en emportant, chacun, deux sièges. Notamment au 2e siège de l'Okano (Mitzic) et au 1er siège du département de la Zadié (Makoukou) où, avec 100% des suffrages exprimés, Prisca Raymonda Amaheba Koho confirme son enracinement local tout en obtenant le meilleur score de ces partielles.



Jean-Bosco Mbagou, candidat SDG, nouveau député de l'Offoué-Onoye.



Prisca Raymonda Amaheba Koho, élue au 1er siège de la Zadié.



Une vue des membres du Centre gabonais des Elections (CGE) dont son président, Moïse Bibalou Koumba (micro), au cours d'une précédente sortie.

Côté SDG, la performance est toute aussi remarquable. D'autant plus que, au 3e siège de la Zadié, Dieudonné Efoucka est parvenu à terrasser l'ancien membre du gouvernement et député sortant de cette circonscription électorale, Maxime Laurent Ngozo Issondou (PDG). Tout en parvenant à ravir, dans l'Offoué-Onoye, dans la province de l'Ogooué-Lolo, le siège jusque-là dans l'escarcelle du PDG. Avec 50,08% des voix, Jean-Bosco Mbagou a, en effet, barré la route de l'Assemblée nationale à Blandine Nziengui, porte-drapeau du PDG. Même si, soit dit en passant, le ticket PDG/ SDG s'est adjugé le 2e siège de la commune de Ntoum. Pour autant, il convient également de signaler la performance du Rassemblement héritage et modernité (RHM). Quand bien même, au passage, il conviendrait d'ajouter un bémol. Vu que, à ce qu'il semble, les différences et approches politiques entre Michel Menga M'Essone, vainqueur au 1er siège de la Noya, et Serge Maurice Mabilia, élu au 1er arrondissement de Mouila, et ses amis restés fidèles à la vision d'Alexandre Baro Chambrier, sont profondes... Quoi qu'il en soit, le reste des sièges est revenu aux Démocrates (LD), dans le département de la Boumi-Louetsi (Mbigou). Au Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV), au 6e arrondissement de la commune de Libreville. Et au Parti social démocrate (PSD), dans le département de l'Ogoulou (Mimongo).

PDG

Que cache la démission d'Alexandre Désiré Tapoyo ?

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Si les raisons avancées s'inscrivent dans le cadre d'une incompatibilité avec son ancien parti, d'aucuns justifient ce départ par un éventuel retour au sein du Centre des libéraux réformateurs (CLR) qui est désormais dirigé par Nicole Assélé, une personne dont il est proche. ALEXANDRE Désiré Tapoyo a démissionné du Parti démocratique gabonais (PDG) la semaine dernière. Une formation politique à laquelle il a adhéré en 2016 après son exclusion du Centre des libéraux réformateurs (CLR) du général à la retraite Jean-Boniface Assélé. En ce temps, il était reproché à l'ancien vice-président du

CLR chargé de l'implantation du parti, le fait d'avoir accepté de faire partie du directoire de campagne d'Ali Bongo Ondimba (lors de la Présidentielle de 2016, ndlr) en qualité de président de la Commission chargée des confessions religieuses. Sans avoir été entendu par la Commission de discipline, l'exclu indiquait que c'est par voie de presse qu'il avait appris son éviction des rangs du CLR. Aujourd'hui, plus de deux ans après avoir milité au parti au pouvoir, c'est dans une lettre adressée au secrétaire général, Éric Dodo Bouguendza, que l'ancien ministre des droits de l'Homme a relevé des "ombres" qui se présagent néfastes pour le pays. Ces ombres a-t-il martelé, "qui se profilent à



Alexandre Désiré Tapoyo, le désormais ancien militant du PDG.

l'horizon, avec la ferme intention de détruire l'œuvre de construction nationale issue de plusieurs vies et de plusieurs générations. Tapiés en chacun et autour de nous, elles prennent de l'assurance et gagnent du terrain". En outre, Alexandre Désiré Tapoyo, dans sa lettre de démission avait réclamé ses "totales complètes libertés de ton et d'action. En d'autres termes, il me faut reprendre ma véritable et pleine dimension". Tels sont les propos de l'ancien conseiller municipal de la commune de Libreville au moment de claquer la porte du PDG. Dès lors, Alexandre Désiré Tapoyo demeure sans chapeau politique. Du moins, rien n'a encore été indiqué à ce sujet. Ce d'autant que, le natif de l'Estuaire ne s'est

pas, jusque-là, prononcé sur les perspectives quant à son avenir politique. Sauf qu'au regard des réformes engagées au niveau du directoire du CLR, d'aucuns se demandent si l'ancien ministre des droits de l'Homme ne va pas être tenté par un retour au sein de son ancienne écurie ? Ne serait-il pas tenté de réintégrer les rangs du parti de Jean-Boniface Assélé pour poursuivre sa carrière politique ? Ses rapports avec la nouvelle déléguée générale Nicole Assélé, pourraient-ils lui inspirer une telle perspective ? Des interrogations qui suscitent des réactions au sein de la classe politique. Dans tous les cas, Alexandre Désiré Tapoyo devra tôt ou tard, éclairer la lanterne de ses amis et autres sympathisants.